

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL (proc de P GAILLARD), M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de S CIVIER), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, , C PASTRE (proc de (G SAUCLES), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN , JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, MC JOUVE, B SOUCHE (proc de M CEYSSON et F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 42
Procurations : 7
Votants : 49
Absents : 3

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents : K ESSAYAR, A CHARROUD V et VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Date de convocation : 02/02/2022

Objet : Modification de la composition des commissions thématiques. Rectificative suite à erreur matérielle.

Considérant qu'une erreur matérielle s'est produite quant à la dénomination de la commission où a été élu Georges FANGIER ;

Considérant en conséquence qu'il ne s'agit pas de la commission Finances, mais de la commission Voirie.

Il convient de procéder à la rectification de la délibération DEL 08022022-19.

Avec l'élection au poste de 1^{er} vice-président de la CCBA de M. Jacky SOUBEYRAND, il convient de procéder à son remplacement dans les commissions thématiques (Commission Urbanisme, Service aux Personnes et Politique du Logement) où il était appelé à siéger en tant que conseiller communautaire. En effet, les vice-présidents de la CCBA sont systématiquement conviés à l'ensemble des commissions.

Il convient également de remplacer Joël BOYER, 11^{ème} vice-président au sein de la commission Finances.

Par ailleurs, Madame Emilie VILLOUD, ne souhaite plus faire partie des commissions de la CCBA. Un siège de conseiller municipal est donc à pourvoir au sein des commissions « Prévention, gestion et collecte des déchets » ainsi que « Politique du Logement ».

L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Le Président procède au recueil des candidatures.

Commission Urbanisme : 2 candidats Cécile FAURE et Roger KAPPEL.

Nombre de votants : 49	Bulletins nuls : 0	Suffrages exprimés : 49	Majorité : 25
------------------------	--------------------	-------------------------	---------------

Cécile FAURE obtient 33 voix et est élue à la commission Urbanisme

Commission Service aux Personnes : 1 seule candidate Martine ALLAMEL

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Martine ALLAMEL est élue à la commission Service aux personnes à l'unanimité

Commission Politique du Logement : 1 seul candidat Jacques DAUMAS

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques DAUMAS est élu à la commission Politique du Logement à l'unanimité

Commission Voirie : 1 seul candidat Georges FANGIER

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Georges FANGIER est élu à la commission Voirie.

En l'absence de conseillers municipaux candidats aux postes de Emilie VILLOUD au sein des commissions « Prévention, gestion et collecte des déchets » ainsi que « Politique du Logement », ces postes sont non pourvus.

En l'absence de conseiller communautaire candidat au poste de Joël BOYER au sein de la commission « Finances », ce poste reste non pourvu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

- Désigne :
 - Cécile FAURE membre de la commission Urbanisme ;
 - Martine ALLAMEL membre de la commission Service aux personnes ;
 - Jacques DAUMAS membre de la commission politique du logement ;
 - Georges FANGIER membre de la commission Voirie.
- Décide de modifier la Commission « ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE / MOBILITE / AGRICULTURE et SYLVICULTURE » et de la renommer « ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE / AGRICULTURE et SYLVICULTURE »

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 9 février 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE

